

Bretagne, Finistère, Moëlan sur Mer, *Bellevue*,
**Diagnostic en contexte
mégolithique**

sous la direction de

Valérie Le Gall



Inrap Grand Ouest

Novembre 2018

Rapport final d'opération
Diagnostic archéologique

Code INSEE
29150

Nr site
—

Entité archéologique
29 150 0005

Arrêté de prescription
SRA 2018-229

Système d'information
Lambert93 CC48

Code Inrap
D124792

Bretagne, Finistère, Moëlan sur Mer, *Bellevue*,
**Diagnostic en contexte
mégolithique**

sous la direction de

Valérie Le Gall

Inrap Grand Ouest

37 rue du Bignon
CS 67 737
35 577 Cesson-Sévigné

Novembre 2018

Sommaire

Données administratives, techniques et scientifiques

3	Sommaire
6	Fiche signalétique
7	Mots-clefs des thesaurus
8	Intervenants
10	Notice scientifique
10	État du site
11	Localisation de l'opération
12	Arrêté de prescription
17	Projet d'intervention
20	Arrêté de désignation

Résultats

25	1. Le cadre de l'opération
25	1.1 Circonstances de l'intervention
25	1.2 Moyens mis en œuvre et méthodologie
27	1.3 Contexte géographique et géologique
29	1.4 Contexte archéologique
31	2. Présentation des données
31	2.1 La parcelle AM 28
32	2.2 La parcelle AM29
32	L'ensemble A
33	L'ensemble B
33	L'ensemble C
33	L'ensemble D
34	Conclusion
35	Bibliographie
36	Liste des figures



**I. Données
administratives,
techniques
et scientifiques**



Conditions d'utilisation des documents

Les rapports d'opération archéologique (diagnostic, fouille, document final de synthèse, sondage, sauvetage...) sont des documents administratifs communicables au public, en application de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée et portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public. L'accès à ces documents administratifs s'exerce auprès des administrations qui les ont élaborés ou qui les détiennent, au choix du demandeur et dans la limite de leurs conditions d'accueil. La mise en ligne des rapports **par le SRA Bretagne** a pour objectif de faciliter cette consultation.

La consultation et l'utilisation de ces rapports s'effectuent dans le respect des dispositions du code de la propriété intellectuelle relatives aux droits des auteurs. Notamment en application de l'article L.122-5 du code de la propriété intellectuelle, cela implique que :

- 1) les prises de notes et les copies ou autres formes de reproduction sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective;
- 2) toute reproduction du texte, accompagnée ou non de photographies, cartes ou schémas, n'est possible que dans le cadre de courtes citations qui doivent être justifiées, par exemple par le caractère scientifique de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, et sous réserve de l'indication claire du nom de l'auteur et de la source (références exactes et complètes de l'auteur, de son organisme d'appartenance et du rapport);
- 3) la représentation ou la reproduction d'extraits est possible à des fins exclusives d'illustration dans le cadre de l'enseignement et de la recherche, dès lors que le public auquel elle est destinée est majoritairement composé d'élèves, d'étudiants, d'enseignants ou de chercheurs directement concernés, et que son utilisation ne donne lieu à aucune exploitation commerciale.

Le non-respect de ces règles constitue le délit de contrefaçon prévu et sanctionné par les articles L.335-2, L.335-3 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

Renseignement :

DRAC Bretagne : <http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Bretagne>

Service Régional de l'Archéologie - Centre de documentation archéologique

Campus universitaire de Beaulieu - Avenue Charles Foulon - 35700 Rennes

Fiche signalétique

Localisation

Région
Bretagne

Département
Finistère

Commune
Moëlan sur Mer

Adresse ou lieu-dit
Bellevue

Codes

code INSEE
29150

Numéro de dossier Patriarche

Numéro de l'entité archéologique
29 150 0005

Coordonnées géographiques et altimétriques selon le système national de référence

x (L93) : 1 203 800
y (L93) : 7 200 000
z (L93) : 55 m NGF

Références cadastrales

Commune
Moëlan sur Mer

Année
2018

Section(s) et parcelle(s)
AM - n° 28

Statut du terrain au regard des législations sur le patrimoine et l'environnement

—

Propriétaire du terrain

SAS Ardagh Metal Packaging
France

Références de l'opération

Numéro de l'arrêté de prescription
2018-229

Numéro de l'arrêté de désignation
du responsable
2018-322

Référence du projet Inrap
D124792

Maître d'ouvrage des travaux d'aménagement

SAS Ardagh Metal Packaging
France

Nature de l'aménagement

Bâtiment de stockage industriel

Opérateur d'archéologie

Inrap Grand-Ouest

Responsable scientifique de l'opération

Valérie Le Gall, Inrap

Organisme de rattachement

Inrap Grand Ouest
37, rue du Bignon
35 577 Cesson-Sévigné cedex
grand-ouest@inrap.fr
Tél : 02 23 36 00 40
Fax : 02 23 36 00 50 coordination

Dates d'intervention sur le terrain

diagnostic
Du 12/11/2018 au 13/11/2018

post-fouille
Du 13/11/2018 au 27/11/2018

Surface

Emprise prescrite
16 175 m²

Emprise diagnostiquée
2 314 m²

Emprise des sondages
306,20 m²

Ratio
13,23 %

Mots-clefs des thesaurus

Chronologie

- Paléolithique**
 - Inférieur
 - Moyen
 - Supérieur
 - Mésolithique
- Néolithique**
 - Ancien
 - Moyen
 - Récent
- Chalcolithique**
- Protohistoire**
- Âge du Bronze**
 - Ancien
 - Moyen
 - Récent
- Âge du Fer**
 - Hallstatt (premier Âge du Fer)
 - La Tène (second Âge du Fer)
- Antiquité romaine (gallo-romain)**
 - République romaine
 - Empire romain
 - Haut-Empire (jusqu'en 284)
 - Bas-Empire (de 285 à 476)
- Epoque médiévale**
 - haut Moyen Âge
 - Moyen Âge
 - bas Moyen Âge
- Temps modernes**
- Epoque contemporaine**
 - Ere industrielle

Sujets et thèmes

- Edifice public
- Edifice religieux
- Edifice militaire
- Bâtiment
- Structure funéraire
- Voirie
- Hydraulique
- Habitat rural
- Villa
- Bâtiment agricole
- Structure agraire
- Urbanisme
- Maison
- Structure urbaine
- Four
- Fosse
- Fosse parcellaire
- Sépulture
- Grotte
- Abri
- Mégalithe
- Artisanat
- Argile : atelier
- Atelier
- ...

Mobilier

- nb
- Industrie lithique
 - Industrie osseuse
 - Céramique
 - Restes
 - Végétaux
 - Faune
 - Flore
 - Objet métallique
 - Arme
 - Outil
 - Parure
 - Habillement
 - Trésor
 - Monnaie
 - Verre
 - Mosaïque
 - Peinture
 - Sculpture
 - Inscription
 - Stèles

Etudes annexes

- Géologique
- Datation
- Paléontologie
- Zoologie
- Botanique
- Palynologie
- Macrorestes
- An. de céramique
- An. de métaux
- Aca. des données
- Numismatique
- Conservation
- Restauration
-

Intervenants

Intervenants scientifiques

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Yves Menez, SRA	Conservateur régional	Prescription et contrôle scientifique
Jean charles Arramond, SRA	Conservateur du patrimoine	Mise en place et suivi de l'opération
Michel-Alain Baillieu, Inrap	Directeur adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Valérie Le Gall, Inrap	Assistante d'étude et d'opération	Responsable scientifique

Intervenants administratifs

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Yves Menez, SRA	Conservateur régional	Prescription et contrôle scientifique
Jean charles Arramond, SRA	Ingénieur d'étude	Contrôle scientifique
Claude Le Potier, Inrap	Directeur interrégional GO	Mise en place et suivi de l'opération
Arnaud Dumas, Inrap	Administrateur	Mise en place et suivi de l'opération
Michel-Alain Baillieu, Inrap	Directeur adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Thomas Arnoux, Inrap	Délégué du directeur adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Christelle Picault, Inrap	Assistante opérationnelle	Mise en place et suivi de l'opération
Isabelle Giron-Audeoud, Inrap	Ingénieur sécurité	Mise en place et suivi de l'opération

Équipe de fouille

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Fonction	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Valérie Le Gall, Inrap	Assistante d'étude et d'opération	Réalisation de l'opération
Eric Pierre, Inrap	Assistant d'étude et d'opération	Fouille, enregistrement
Pierrick Leblanc, Inrap	Topographe	Topographie

Équipe de post-fouille

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Fonction	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Valérie Le Gall, Inrap	Assistante d'étude et d'opération	Responsable scientifique
Emmanuelle Collado, Inrap	Dessinateur infographe	PAO
Pierrick Leblanc, Inrap	Topographe	Topographie, SIG

Notice scientifique

Le diagnostic réalisé dans le cadre de la construction d'un bâtiment de stockage industriel au lieu-dit *Bellevue* sur la commune de Moëlan sur Mer (29) couvre une superficie de 2314m². Ce diagnostic a été prescrit car la parcelle AM 28 faisait l'objet d'un classement par le ministère de la culture en ZPPA (zone de présomption de prescription archéologique). Ce classement était induit par la présence d'un menhir et d'une dalle associée (EA 291500005) localisés en limite sud de la parcelle AM28.

Le diagnostic réalisé sur cette parcelle s'est révélé négatif, aucune structure archéologique et aucun artefact n'ont été découverts au niveau des trois tranchées réalisées.

Cependant nous avons pu observer la présence de plusieurs blocs pouvant correspondre à des vestiges de monuments mégalithiques sur la parcelle limitrophe (AM 29) située au nord de la parcelle diagnostiquée.

État du site

Les trois tranchées de sondage ont été creusées jusqu'à des profondeurs variant de 0,40m à 0,60m. Une partie de la parcelle étant déjà construite (parking et bâtiment industriel) seuls 2314m² ont pu être diagnostiqués. La surface ouverte représente 306,20m² soit 13,23 % de la surface diagnostiquée.

Les tranchées de sondage ont été rebouchées à la pelle mécanique à l'issue de l'opération.

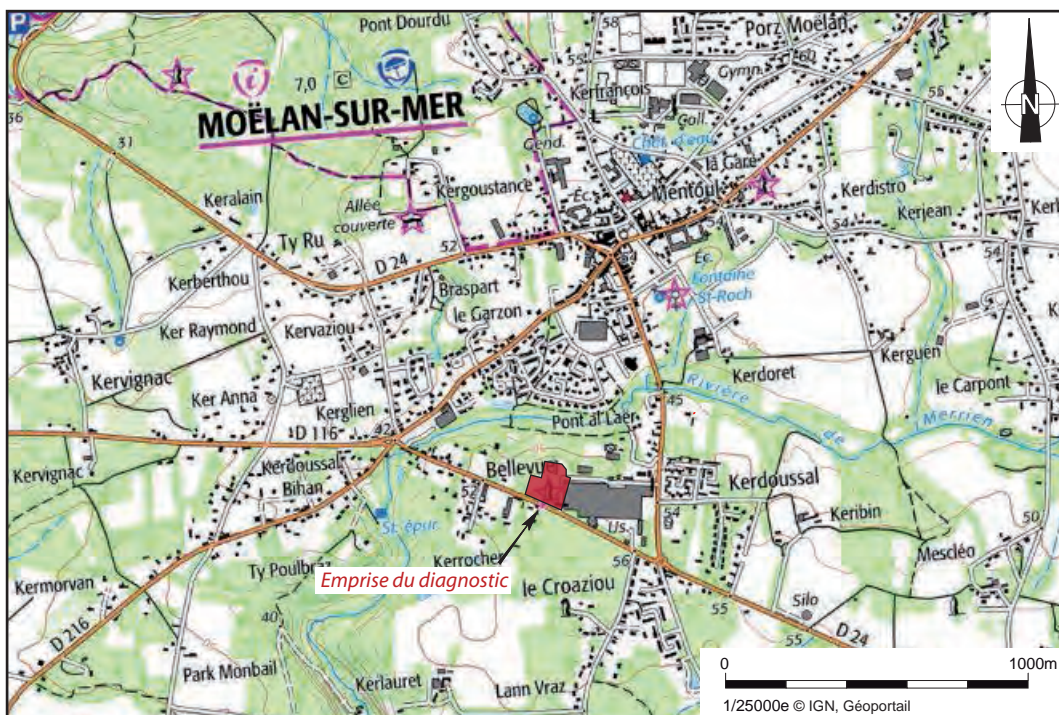
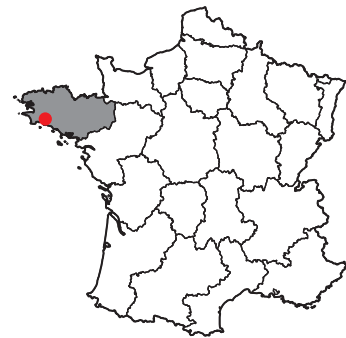
Localisation de l'opération



Bretagne
Finistère
Moëlan sur Mer - Bellevue

Section(s) et parcelle(s):
 AM / 28

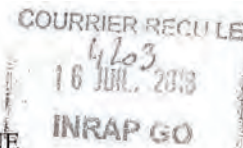
Coord. Lambert 93 CC48 :
 X : 1203800
 Y : 7200000
 Z : 55 m. NGF



Arrêté de prescription



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE



Rennes, le 10 juillet 2018

Direction régionale
des affaires culturelles

Service régional
de l'archéologie

Affaire suivie par
Jean-Charles ARRAMOND
Poste : 02 99 84.59.00
jean-charles.aramond@culture.gouv.fr
Réf. : 2018/JCA/VC/281

Monsieur le Directeur interrégional
INRAP Grand-Ouest
37 rue du Bignon
CS 67737
35577 CESSON-SÉVIGNÉ Cedex

Objet : prescription de diagnostic archéologique

Réf : MOËLAN-SUR-MER (29)
lieu-dit « Bellevue »

PJ : arrêté n° 2018-229

Je vous prie de trouver ci-joint l'arrêté portant prescription de diagnostic archéologique relatif à l'opération rappelée ci-dessus en référence.

Les coordonnées du maître d'ouvrage de l'opération sont :

SAS Ardagh Metal Packaging France
Pont Ar Laer - BP 8
29350 MOËLAN-SUR-MER

Le Département du Finistère ayant un service archéologique habilité dispose d'un délai de quatorze jours pour faire connaître sa décision de réaliser le diagnostic. En conséquence, la présente notification ne vaut pas attribution du diagnostic archéologique.

Pour le Préfet de région,
et par subdélégation,
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie


Olivier KAYSER



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

Direction régionale
des affaires culturellesService régional de
l'archéologie

COURRIER REÇU LE

4703
16 JUIL. 2018

Arrêté n° 2018-229 du 10 juillet 2018

ARRÊTÉ n° 2018-229 portant prescription de diagnostic archéologique

**Le Préfet de la région de Bretagne
Préfet d'Ille-et-Vilaine**

VU le code du patrimoine, notamment son livre V ;

VU l'arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issu des diagnostics et des fouilles archéologiques ;

VU l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2016 S.G.A.R./DRAC/DSG en date du 17 octobre 2016 portant délégation de signature à M. Michel ROUSSEL, directeur régional des affaires culturelles de Bretagne ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2016 SG.A.R./DRAC/DSG du 2 novembre 2016 portant subdélégation de signature ;

VU le dossier de saisine reçu en date du 28 juin 2018 par la SAS Ardagh Metal Packaging France représentée par M. Denis ROLLE – Pont Ar Laer, BP 8, 29350 Moëlan-sur-Mer, demandant en vertu des articles R.523-12 et R.523.14 du Code du patrimoine, la réalisation d'un diagnostic archéologique relatif au projet de construction d'un bâtiment de stockage sur des parcelles situées à Moëlan-sur-Mer, lieu-dit « Bellevue » (29), reçu par la Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne, Service régional de l'archéologie le 3 juillet 2018 ;

CONSIDÉRANT que, en raison de leur localisation, les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. En effet, en limite sud de la parcelle sont présents un menhir -classé au titre des monuments historiques- et une dalle associée de la période néolithique (29 150 0005), et est également mentionné un dépôt de l'âge du Fer (29 150 0027) ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet.

ARRÊTE

Article 1^{er} : un diagnostic archéologique sera réalisé sur le terrain faisant l'objet des aménagements, ouvrage ou travaux susvisés, sis en :

Région : Bretagne

Département : Finistère
Communes : MOËLAN-SUR-MER
Lieu-dit : Bellevue
Cadastre : section : AM parcelle : 28

L'emprise soumise au diagnostic, d'une superficie de 16 175 m², est figurée sur le document annexé au présent arrêté.

Le diagnostic archéologique comprend, outre une phase d'exploration du terrain, une phase d'étude qui s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus.

Article 2 : Le diagnostic sera réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de l'opérateur d'archéologie préventive retenu. Les conditions de sa réalisation seront fixées contractuellement en application des articles R. 523-30 à R. 523-38 du Code du patrimoine susvisé.

Il sera exécuté conformément au projet d'opération élaboré par cet opérateur sur la base des prescriptions annexées au présent arrêté.

Article 3 : Le mobilier archéologique recueilli au cours de l'opération de diagnostic est conservé par l'opérateur d'archéologie préventive retenu le temps nécessaire à son étude qui, en tout état de cause, ne peut excéder cinq ans à compter de la date de fin de la phase terrain du diagnostic.

Article 4 : Le Directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à la SAS Ardagh Metal Packaging France – Pont Ar Laer, BP 8, 29350 Moëlan-sur-Mer, à la Mission archéologique du Département du Finistère et à l'Institut national de recherches archéologiques préventives.

Fait à Rennes, le 10 juillet 2018

Pour le Préfet de région,
et par subdélégation,
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie



Olivier KAYSER

Destinataires :
SAS Ardagh Metal Packaging France
CD 29
Inrap

Copie :
Commune de Moëlan-sur-Mer



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

**Cahier des charges
annexé à l'arrêté n° 2018-229
portant prescription de diagnostic archéologique**

**Le Préfet de la région Bretagne
Préfet d'Ille-et-Vilaine**

région :	Bretagne
département :	Finistère
commune :	MOËLAN-SUR-MER
lieu-dit :	Bellevue
cadastre :	section : AM parcelles : 28
propriétaire :	Ardagh Metal Packaging France SAS
pétitionnaire :	Ardagh Metal Packaging France SAS

Emprise du diagnostic archéologique : 16 175 m²

Principes méthodologiques :

Le rapport de diagnostic comportera une version en format pdf destinée à un versement dans la bibliothèque numérique de la D.R.A.C. Bretagne et consultable en ligne, ainsi qu'un plan d'emprise de l'opération de diagnostic figurant les zones ouvertes (sondages, fenêtres, zones éventuellement décapées) et les structures mises au jour, en format shape.

Objectifs :

Le diagnostic a pour objectif de mettre en évidence, de dater et de caractériser l'ensemble des vestiges conservés dans l'emprise du projet d'aménagement. Le rapport de diagnostic devra donc s'attacher à apporter tous les éléments (descriptions précises, diagrammes, plans, planches de mobilier, photographies...) permettant d'apprécier la nature et l'intérêt des vestiges mis au jour afin que leur préservation ou leur sauvegarde par l'étude puisse être envisagée préalablement à la réalisation des travaux.

Une attention particulière devra être portée au niveau d'apparition des vestiges, afin d'évaluer précisément l'impact du futur projet d'aménagement sur le patrimoine archéologique enfouis.

Fait à Rennes, le 10 juillet 2018

Pour le Préfet de région,
et par subdélégation,
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie

Olivier KAYSER

Un site du ministère de la Culture
 En savoir plus sur l'Atlas | Apporter une contribution à l'Atlas | Aide

Atlas des patrimoines

Rechercher et aller à
 Rechercher
 Composer sa carte
 Consulter son panier

Résultats

Carte archéologique nationale - État de la connaissance archéologique en Bretagne

NUMERO	29 150 0005
NOM	MENHIR ET DALLE ASSOCIEE DE BELLEVUE
DEBUT	Néolithique
FIN	Néolithique
NATURE	menhir
STRUCTURE	
INSEE	29150
DECOUVERTE	1991
NUMERO	29 150 0027
NOM	MENHIR ET DALLE ASSOCIEE DE BELLEVUE
DEBUT	Age du Fer
FIN	Age du Fer
NATURE	dépôt
STRUCTURE	
INSEE	29150
DECOUVERTE	1872

Ministère de la Culture | contact

06/07/2018 10:15

Projet d'intervention

Inrap
Institut national
de recherches
archéologiques
préventives

Inrap

Le Directeur-adjoint scientifique et technique

Réf : MB/TA/2018/2118

Affaire suivie par :
Michel-Alain Baillieu
Directeur-adjoint scientifique et technique

Tél. : 02 23 36 00 40
Fax : 02 23 36 00 50
Mail : michel-alain.baillieu@inrap.fr

LRAR n° 1A15094485305

Objet : projet de diagnostic de l'opération dénommée
«MOËLAN-SUR-MER (29), BELLEVUE »

Opération : D124792 – Arrêté n° 2018-229

Monsieur le préfet de la région Bretagne
Direction régionale des affaires culturelles
Service régional de l'archéologie
A l'attention du Conservateur régional de
l'Archéologie
Avenue du Professeur Charles Foulon
35700 Rennes

Cesson-Sevigné, le 11/09/18

Conformément à l'article R. 523-30 du code du patrimoine, je vous transmets en recommandé avec demande d'accusé de réception le projet de diagnostic rédigé par l'Institut national de recherches archéologiques préventives, indiquant les modalités de la mise en œuvre de votre prescription notifiée le 16 juillet 2018 portant sur le diagnostic dénommé « MOËLAN-SUR-MER (29), BELLEVUE » sur la commune de Moëlan-sur-Mer dont la réalisation a été attribuée à l'Inrap selon notification du 25 juillet 2018.

Mes services (Monsieur Michel-Alain Baillieu tél 02 23 36 00 40) sont à votre disposition pour tous renseignements complémentaires dont vous pourriez avoir besoin pour étudier ce dossier.

Michel BAILLIEU



P.J. : projet de diagnostic

Direction interrégionale
Grand Ouest
37 rue du Bignon CS 67737
35577 Cesson-Sévigné cedex
tél. +33 (0)2 23 36 00 40
fax +33 (0)2 23 36 00 50
www.inrap.fr

+

Diagnostic archéologique D124792
MOËLAN-SUR-MER (29), BELLEVUE

Projet scientifique d'intervention

1.- Identification administrative de l'opération

Région	Bretagne	Département	Finistère
Commune	Moëlan-sur-Mer		
Lieu-dit	BELLEVUE		
Cadastre	Moëlan-sur-Mer : AM 28		

Prescription	N° Arrêté	Réception	Surface	Attribution	Envoi projet
Initiale	2018-229	16-07-2018	16175 m ²	25/07/2018	11/09/18
Modification					

Contexte actuel	Rural	Contexte particulier	
Nature archéologique	Non stratifié		

2.- Problématique scientifique

Conformément à l'arrêté de prescription n°2018-229, l'objet du diagnostic consiste à reconnaître l'existence et l'état de conservation des vestiges archéologiques. Cette étude doit permettre de rassembler tous les éléments techniques et scientifiques permettant l'élaboration d'un éventuel projet de fouille préventive.

- *Responsable d'opération pressenti :*

Valérie Le Gall

3.- Contraintes techniques

Les contraintes techniques seront déterminées ultérieurement après contact avec l'aménageur.

4.- Méthodes et techniques envisagées

Le diagnostic consistera dans la réalisation de tranchées de sondage régulièrement réparties sur l'ensemble du projet. La surface sondée devra couvrir au moins 7% de l'emprise affectée par les travaux. Des fenêtres de décapage plus larges pourront être implantées afin d'évaluer plus finement l'état de conservation des vestiges. Un nettoyage manuel et le cas échéant, une fouille par échantillonnage seront réalisés sur les vestiges les plus significatifs du site afin de caractériser la nature et la chronologie des différentes entités archéologiques.

5.- Volume des moyens prévus

- **Tranche Ferme**

Moyens humains	Terrain	Etude
Responsable Opération	3 jours	2 jours
Technicien	2 jours	

Moyens mécaniques	Ouverture	Rebouchage
Pelle sur chenilles	2 jours	1 jour

- **Tranche Provisionnelle**

Moyens humains	Terrain	Etude
Responsable Opération	4 jours	4 jours
Technicien	4 jours	1 jour
Dessinateur		4 jours
Spécialiste (Céramique et lithique)		5 jours
Topographe	1 jour	1 jour

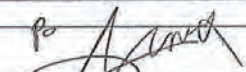
Moyens mécaniques	Ouverture	Rebouchage
Pelle sur chenilles	2 jours	1 jour

6.- Durée de réalisation et calendrier prévisionnel

Terrain	Etude	Calendrier prévu pour la phase terrain
6 jours	6 jours	A partir de novembre 2018

7.- Observations complémentaires

Le Directeur-adjoint Scientifique et Technique

Nom du DAST	
Michel-Alain Baillieu	

Arrêté de désignation



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

COURRIER REÇU LE

19 OCT. 2018

INRAP GO

Direction régionale
des affaires culturelles

Arrêté n° 2018-322 du 15 octobre 2018

Service régional de l'archéologie

**Arrêté n° 2018-322 portant désignation du responsable scientifique
de l'opération d'archéologie préventive prescrite par arrêté n° 2018-229**

Le Préfet de la région Bretagne
Préfet d'Ille-et-Vilaine

VU le code du patrimoine, notamment son livre V - articles R 522-1 et R 523-22 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2016 S.G.A.R./DRAC/DSG en date du 17 octobre 2016 portant délégation de signature à M. Michel ROUSSEL, directeur régional des affaires culturelles de Bretagne ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2016 S.G.A.R./DRAC/DSG du 2 novembre 2016 portant subdélégation de signature ;

VU l'arrêté n° 2018-229 du 10 juillet 2018 portant prescription d'un diagnostic archéologique à réaliser à MOËLAN-SUR-MER, Bellevue (29) ;

CONSIDÉRANT que le responsable d'opération n'a pas été désigné par l'arrêté susvisé ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Mme Valérie LE GALL (Institut national de recherches archéologiques préventives) est désignée responsable scientifique du diagnostic prescrit par l'arrêté n° 2018-229.

Article 2 : Le Directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à Mme Valérie LE GALL.

Fait à Rennes, le 15 octobre 2018

Pour le Préfet de la région Bretagne,
et par subdélégation,
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie


Olivier KAYSER

Destinataire :
Mme Valérie LE GALL

Copie :
Inrap
Commune de Moëlan-sur-Mer

II. Résultats

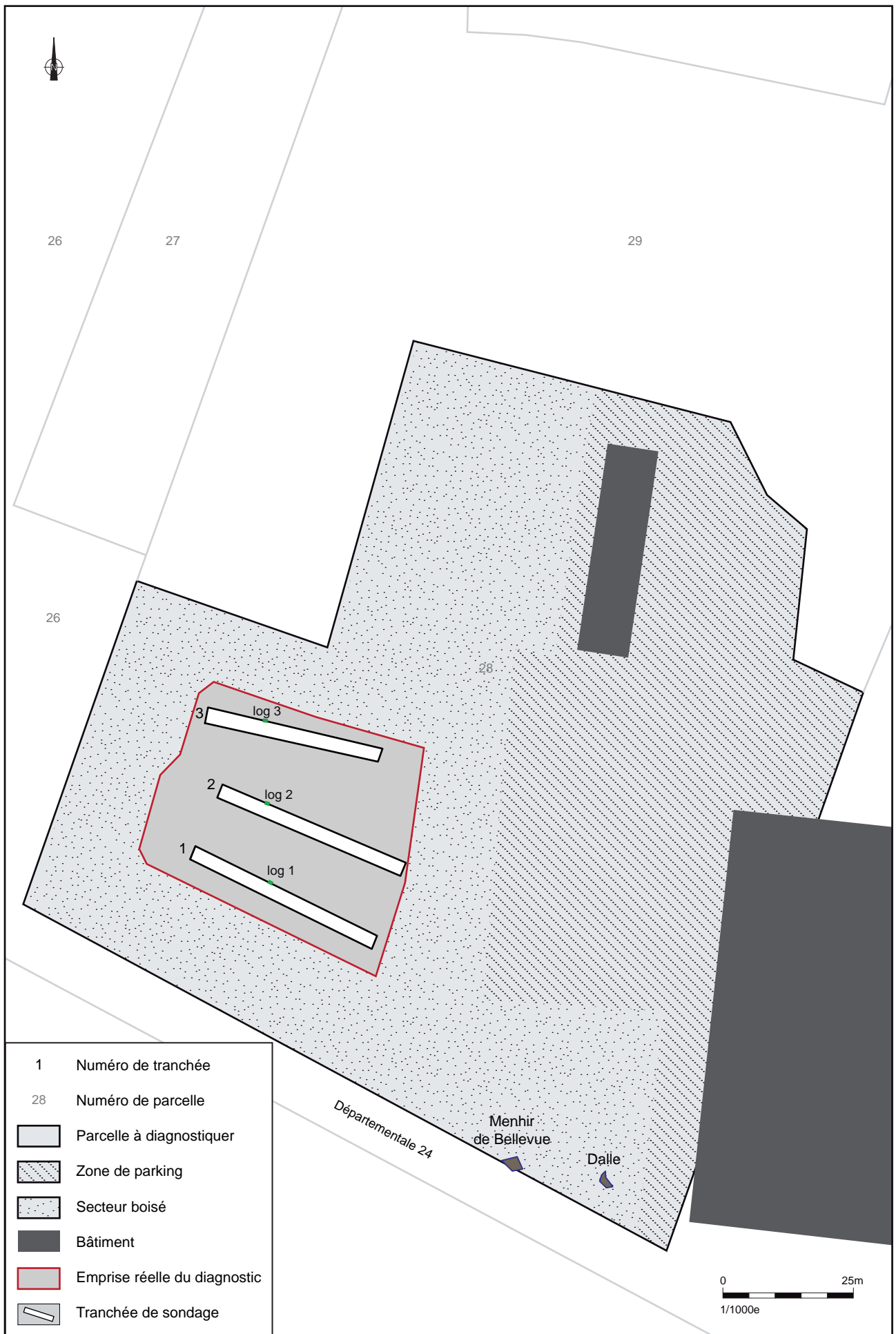


Fig.1 Localisation du diagnostic sur le plan cadastral de 2018 (section AM) © V. Le Gall, Inrap

1. Le cadre de l'opération

1.1 Circonstances de l'intervention

Le projet de construction d'un bâtiment industriel sur le site actuel de l'usine Ardagh à Moëlan sur Mer, au lieu-dit *Bellevue*, a donné lieu à la prescription d'un diagnostic archéologique de la part du service régional d'archéologie de Bretagne. Ce dernier a été motivé par la présence d'un menhir classé au titre des monuments historiques et d'une dalle associée localisés sur la limite sud de la parcelle concernée par le projet de construction.

1.2 Moyens mis en oeuvre et méthodologie

La parcelle AM 28 concernée par la prescription archéologique couvre une superficie de 16 175 m² (fig.1, 2). Au moment de l'intervention les deux tiers est de la parcelle étaient déjà occupés, d'une part par un bâtiment industriel et d'autre part par une zone de parking. Le diagnostic réalisé sur la partie ouest de la parcelle s'est limité au sud de cette zone, la partie nord étant occupée par des tas de déblais (terre, cailloux, sable ...). L'ensemble de ces contraintes réduit le secteur diagnostiqué à une superficie de 2 314 m².

Le diagnostic archéologique a été effectué à l'aide d'une pelle mécanique de 20t. équipée d'un godet lisse de 3 m de large. Trois tranchées de sondages d'orientation est-ouest ont ainsi pu être creusées sur toute la longueur de la parcelle. Les tranchées 1 et 2 mesurent 38 m de long et la tranchée 3 : 34 m. La surface ouverte atteint 306,20 m², ce sont donc 13,23 % de l'emprise diagnostiquée qui ont pu être étudiés. A l'issue du diagnostic, les trois tranchées ont été rebouchées. Aucun vestige archéologique n'a été perçu au niveau de ces ouvertures. Les tranchées et les blocs observés ont fait l'objet d'un relevé topographique à l'aide d'un GPS afin de les resituer dans leur environnement.

Fig.2 Orthophotographie de la parcelle AM28



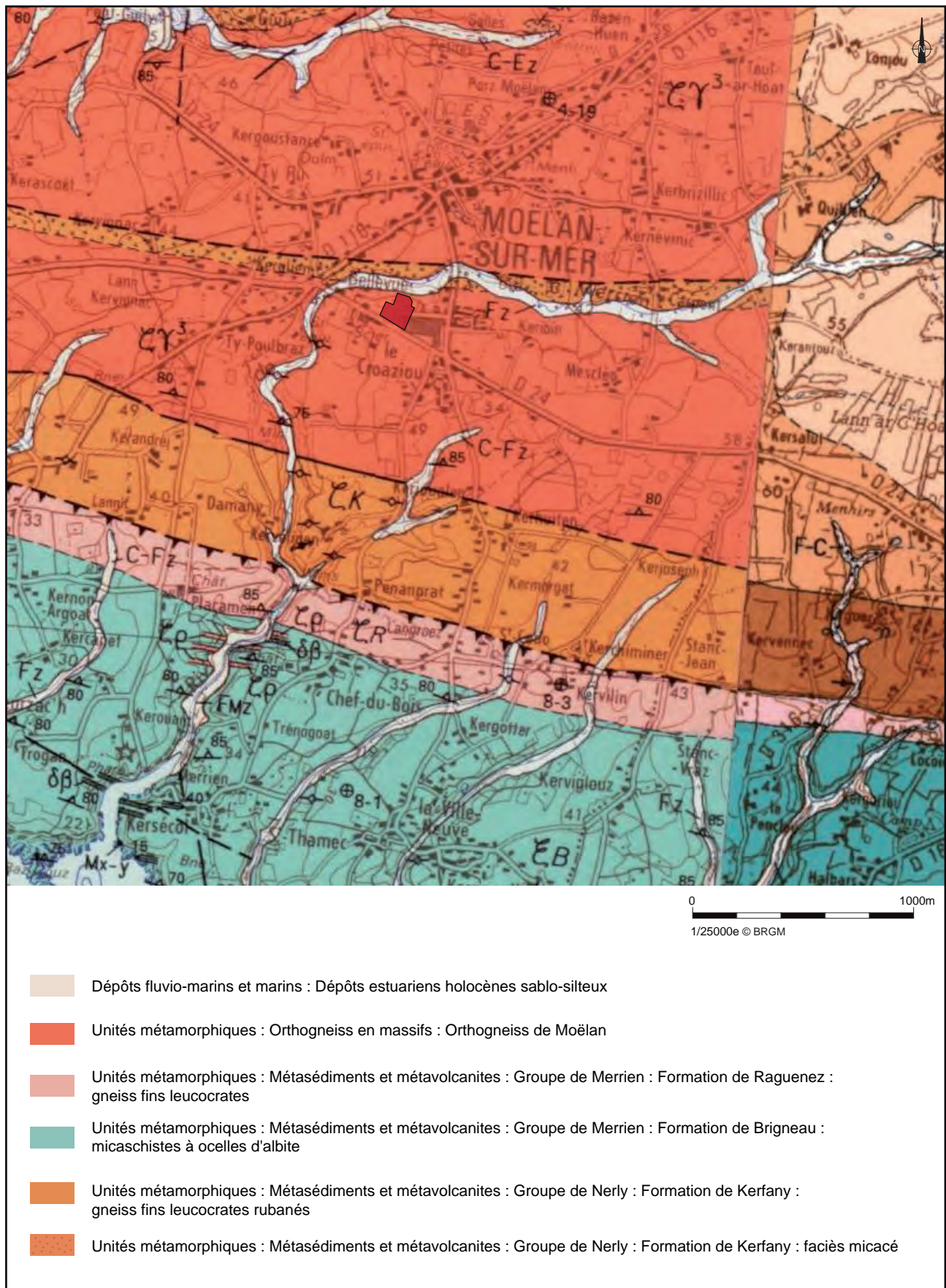


Fig.3 Extrait de la carte géologique de Moëlan sur Mer (feuilles n°382 Concarneau et n°383 Lorient)

1. 3 Contexte géographique et géologique

Moëlan sur Mer est une commune du littoral Atlantique localisée au sud du département du Finistère. Son territoire s'étend sur une superficie de 4 753 ha, il est limité à l'ouest par la rivière du Belon et à l'est par les rias de Brigneau et de Merrien.

Le projet de construction d'un bâtiment industriel au lieu-dit Bellevue se localise au sud du bourg de Moëlan, le long de la départementale 24, menant à Clohars-Carnoët. Topographiquement il se situe à l'intérieur des terres sur un plateau dont l'altitude varie de 45 m à 66 m NGF. La parcelle AM 28 présente un profil plat et une altitude moyenne de 55 m NGF.

Avant notre intervention, la partie non construite de la parcelle AM28 correspondait à un espace enherbé régulièrement entretenu.

Les logs géologiques (fig.1, 4, 5) réalisés sur le bord nord de chacune des trois tranchées révèlent une terre végétale constituée de limon arénacé brun foncé dont l'épaisseur varie de 0.28 m au sud (tranchée 1) à 0.50 m au nord (tranchée 3).

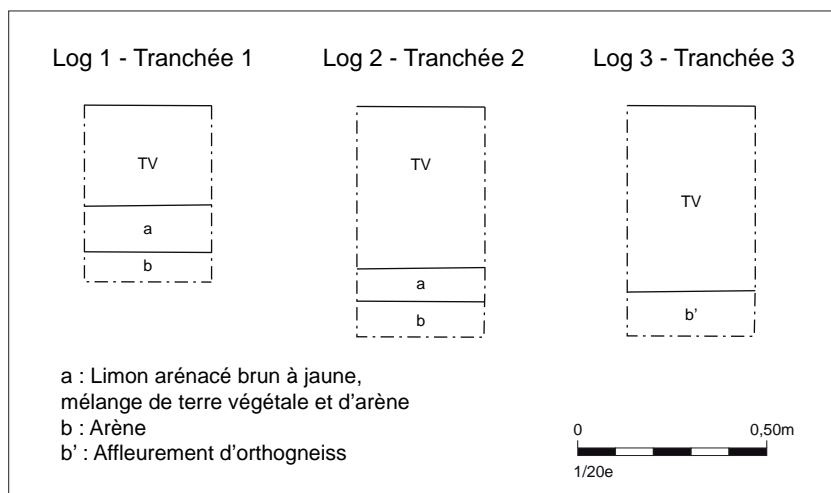


Fig.4 Relevés des logs géologiques
 © V. Le Gall, Inrap



Fig.5 Cliché du log 2 – tranchée 2
 © V. Le Gall, Inrap

Géologiquement Moëlan sur Mer appartient au domaine varisque sud-armoricain. Le substrat géologique est constitué de l'orthogneiss de Moëlan ; ce dernier constitue l'un des quatre massifs orthogneissiques présent sur la carte géologique de Concarneau (fig.3). L'orthogneiss de Moëlan s'étend sur une ou deux bandes de 0,5 km à 3 km de large depuis le secteur de Névez à l'ouest jusqu'à la région de Lorient à l'est. Cet orthogneiss appartient à la famille des granites et plus précisément dans le domaine des granitoïdes peralumineux (Bechennec *et al.* 1996).

Dans le secteur diagnostiqué cet orthogneiss révèle un faciès oeilé à grain grossier. Il se présente au niveau des tranchées soit sous forme d'affleurement d'orientation est-ouest, soit sous une forme altérée arénacée ou sous forme de blocs de tailles décimétriques à pluri décimétriques parfois mêlés de quelques blocs de quartz.

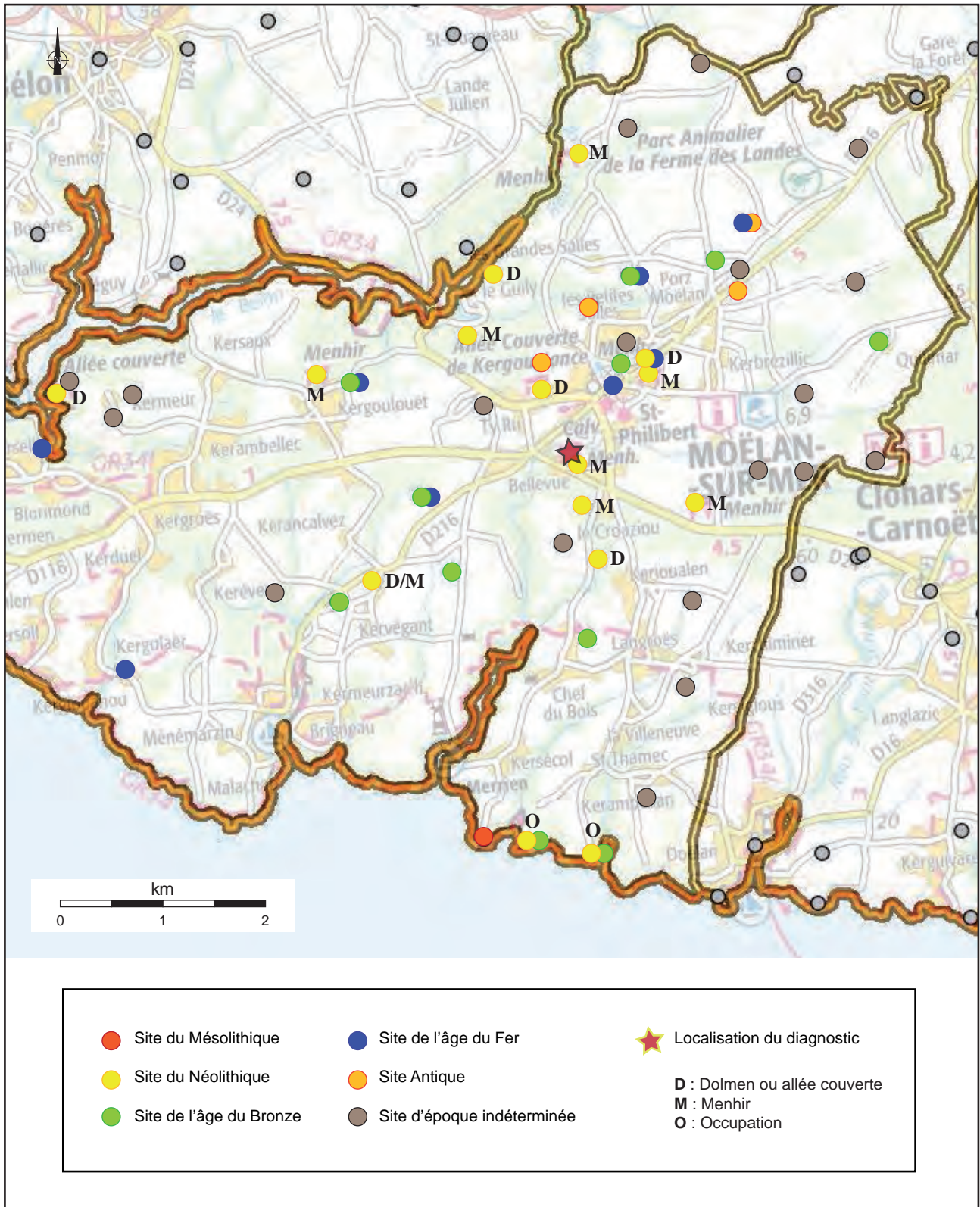


Fig.6 Carte archéologique de Moëlan sur Mer (© SRA-Atlas des patrimoines) © V. Le Gall, Inrap

1. 4 Contexte archéologique

La carte archéologique mise en place par le ministère de la culture répertorie 51 entités archéologiques sur le territoire de la commune de Moëlan sur Mer (fig. 6). Les sites repérés révèlent une occupation ancienne du territoire, le plus ancien site reconnu est un atelier de taille mésolithique découvert sur le littoral de la commune à Pors Bali.

La période la plus représentée concerne le Néolithique avec la présence de quatorze monuments mégalithiques : menhir, dolmen et allées couvertes. La plupart des monuments funéraires comme l'allée couverte de Kermeur Vihan, l'allée couverte de Kerandreze, le dolmen de Kerloret et le dolmen de Kergoustance ont été fouillés à la fin du 19^e siècle par Paul Du Châtellier. Le dolmen de Kercadoret a lui fait l'objet d'une fouille préventive menée par Charles Tanguy Le Roux en 1974 révélant un monument fortement endommagé (Le Roux 1974).

Parmi ces monuments nous dénombrons neuf menhirs répartis sur l'ensemble du territoire de la commune. Ceux-ci présentent des tailles plutôt importantes, elles varient entre 1,80 m pour le menhir du Guilly jusqu'à 5 m pour celui de Kerseller.

C'est d'ailleurs la présence du menhir de Bellevue (EA 29 150 0005) installé en limite sud de la parcelle (AM28) qui a donné lieu à l'opération de diagnostic. Dans ce même secteur un dépôt de l'âge du Fer a été découvert en 1876 (EA 29 150 0027).

On dénombre également onze sites de l'âge du Bronze, huit de l'âge du Fer et quatre sites antiques, les autres indices archéologiques repérés étant d'époque indéterminée. Seul le souterrain de l'âge du Fer localisé au nord de la commune au lieu-dit Pont Ville a fait l'objet d'une fouille préventive menée par Michel Gueguen en 1980 (Gueguen 1980).

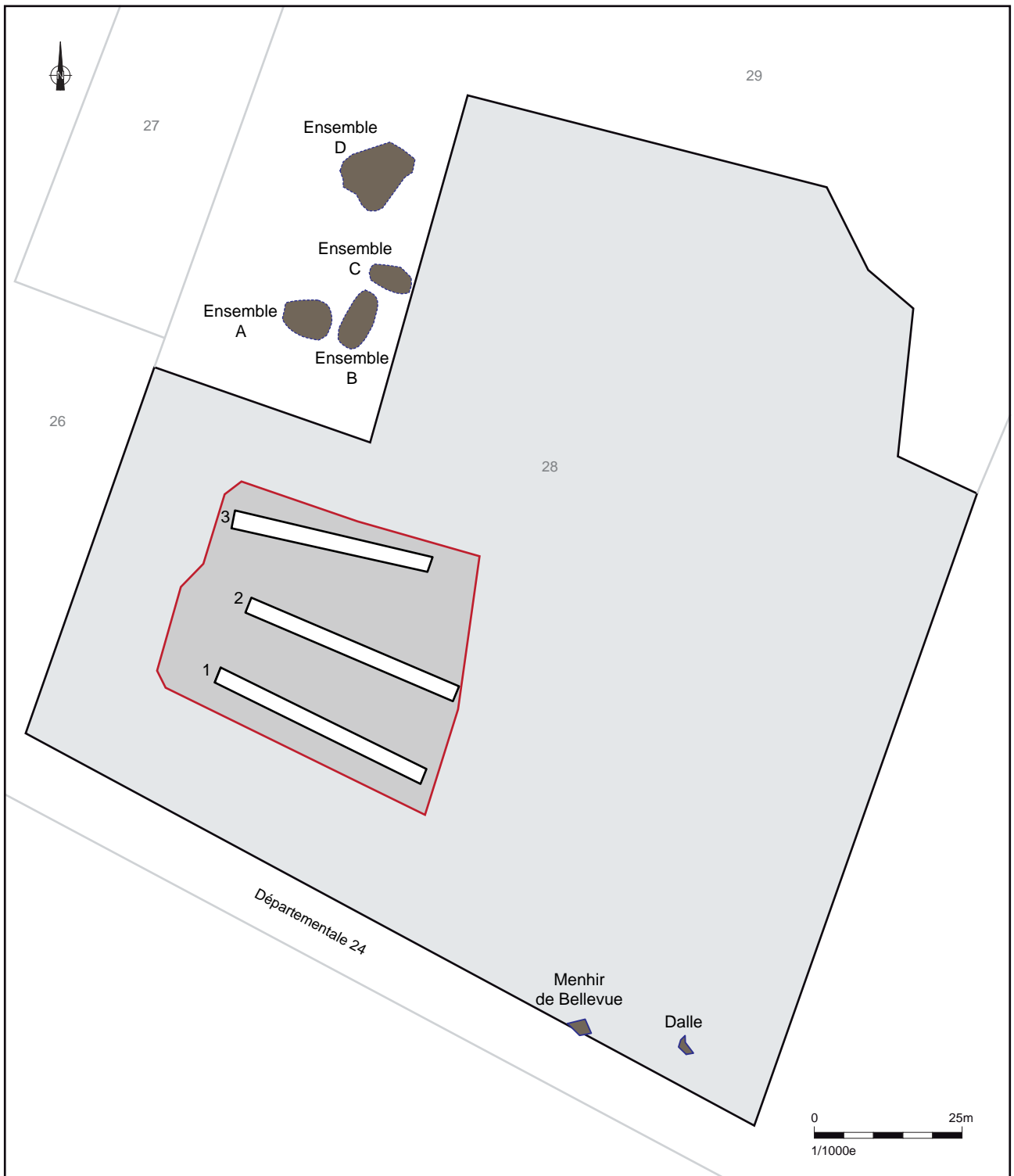


Fig.7 Localisation de mégalithes des parcelles AM28 et AM 29 © V. Le Gall, Inrap

2. Présentation des données

2.1 La parcelle AM 28

Le diagnostic réalisé sur la parcelle AM 28 à Moëlan sur Mer a permis de réaliser trois tranchées de sondage (fig.7, 8). Celles-ci se sont révélées vierges de tout vestige, aucune structure et aucun mobilier archéologique n'a été découvert dans le cadre de cette opération.



Fig.8 Clichés des tranchées de diagnostic (vues vers l'est) © V. Le Gall, Inrap

Cependant en limite sud de la parcelle se trouve le menhir de Bellevue (fig.9) ainsi qu'une dalle associée (fig.10), ils ont été classés au titre des monuments historiques le 14 mars 1977. Ces monuments ont été érigés au cours du Néolithique, période durant laquelle la Bretagne est fortement marquée par le mégalithisme.



Fig.9 Clichés du Menhir de Bellevue (EA 150 0005) © V. Le Gall, Inrap



Fig.10 Clichés de la dalle de Bellevue (EA 29 150 0005) © V. Le Gall, Inrap

Le menhir mesurant 4m de haut est localisé le long de la départementale 24, cette localisation en limite parcellaire suggère que ce monument n'est pas à son emplacement d'origine, il a fort probablement été déplacé pour des raisons pragmatiques qui peuvent être liées aux pratiques culturelles sur la parcelle. L'espace autour du menhir est délimité par un talus construit par l'entreprise propriétaire du terrain afin de le protéger. Cet espace ayant été récemment aménagé (au cours du 20^e siècle), il semble impossible de confirmer ou d'infirmer cette hypothèse de déplacement du monument.

La dalle associée au menhir mesure environ 2m de long, elle se situe à quelques mètres plus à l'est, toujours à proximité de la limite parcellaire. Contrairement au menhir, il semble évident que celle-ci a été déplacée certainement au cours des travaux d'aménagements du talus.

On note cependant la présence de plusieurs menhir et dolmen dans un environnement proche (fig.6), dans un rayon de 1 km autour de Bellevue, on dénombre trois dolmens et quatre menhirs. Les mégalithes de Bellevue, même s'ils ont été déplacés, pouvaient donc se situer dans ce secteur et appartenir à un ensemble plus vaste de monuments.

2.2 La parcelle AM29

La parcelle AM29, correspondant à un sous-bois, se situe au nord dans le prolongement immédiat de la parcelle AM28. Cette parcelle n'était pas incluse dans l'opération de diagnostic ; cependant la présence de plusieurs blocs visible depuis la parcelle AM28 a attiré notre attention. Etant donné le contexte mégalithique du secteur, nous avons réalisé une rapide prospection pedestre. Au cours de cette prospection nous avons découvert plusieurs ensembles de blocs (fig.7) dont les positionnements ne semblent pas naturels, ils pourraient résulter d'une action anthropique.

L'ensemble A



Fig.11 Clichés de l'ensemble A (parcelle AM 29)

Le premier ensemble (fig.11) découvert est constitué de plusieurs blocs positionnés de chant et associés à un très gros blocs (qui était visible depuis la parcelle AM 28 voisine). Les pierres de chant semblent suivre un certains alignement d'orientation est/ouest. Leur positionnement de chant et leur alignement suggèrent qu'il pourrait s'agir d'orthostates constituant les parties latérales d'un monument funéraire de type dolmen. Le gros bloc qui leur est associé pourrait-il correspondre à une ancienne dalle de couverture ?

L'ensemble B



Fig.12 Cliché de l'ensemble B (parcelle AM 29)
© V. Le Gall, Inrap

A quelques mètres à l'est de l'ensemble A nous avons noté la présence de trois blocs alignés selon un axe sud/nord (fig.12). Cette fois, il pourrait s'agir des vestiges de trois menhirs abattus. Seul un sondage autour de ces derniers afin de déterminer la présence ou non de fosses de calage pourrait confirmer cette hypothèse.

L'ensemble C



Fig.13 Clichés de l'ensemble C (parcelle AM 29)
© V. Le Gall, Inrap

Il semble s'agir cette fois d'un affleurement naturel qui pourrait cependant correspondre à un lieu d'extraction (fig.13). Cet affleurement semble pouvoir se débiter sous forme de long blocs et pourrait correspondre à un lieu d'extraction pour des menhirs.

L'ensemble D

Enfin, un dernier secteur non photographié se présente sous la forme d'une dépression subcirculaire d'environ 20 m de diamètre. Celle-ci pourrait correspondre à un secteur d'extraction en front de taille. Ce type d'extraction peut être ancien et dater des époques protohistoriques ou historiques, à moins qu'il ne s'agisse d'une carrière plus récente, la région de Moëlan sur Mer étant marquée par le travail de la pierre au cours du 19^{ème} siècle. Seul un nettoyage des secteurs C et D permettrait de mettre en évidence des stigmates liés à une activité d'extraction et pourrait confirmer ces hypothèses.

La parcelle AM 29 étant boisée, d'autres blocs pourraient encore être découverts à l'occasion d'une prospection plus approfondie du secteur.

Conclusion

Le diagnostic réalisé sur la parcelle AM 28 au lieu-dit *Bellevue* à Moëlan sur Mer s'est révélé négatif malgré la présence sur cette parcelle d'un menhir et d'une dalle associée classés au titre des monuments historiques. Cependant une rapide prospection de la parcelle boisée adjacente, AM 29, suggère la possible présence de monuments mégalithiques de type dolmen et menhir ainsi que des zones d'extractions d'orthogneiss.

Bibliographie

Bechennec et al. 2012

BECHENNEC (F.),
HALLEGOUET (B.),
THIEBLEMONT (D.), THINON
(I.) – *Lorient*, Orléans, BRGM,
2012, 1 vol 206 p., 1 carte. (carte
géologique à 1/50000 ; 383)

Bechennec et al. 1996

BECHENNEC (F.), GUENNOG
(P.), GUERROT (C.), LEBRET
(P.), THIEBLEMONT (D.). –
Concarneau, Orléans, BRGM,
1996. 1 vol 129 p., 1 carte. (carte
géologique à 1/50000 ; 382)

Gueguen 1980

GUEGUEN (M.) - *Moëlan sur
mer* (29), pont-vil, rapport de
fouille, SRA Bretagne, 1980, 17p.

Le Roux 1974

LE ROUX (C. T.) - *Moëlan sur
mer* (29), Kercadoret, rapport de
fouille, SRA Bretagne, 1974, 13p.

Bureau de recherches géologiques
et minières [Ressource
électronique], Carte géologique,
France, (1/50 000), feuille
Concarneau (382) [consultation
du 20/11/2018] [http://infoterre.
brgm.com](http://infoterre.brgm.com)

Bureau de recherches géologiques
et minières [Ressource
électronique], Carte géologique,
France, (1/50 000), feuille
Lorient (383) [consultation du
20/11/2018] [http://infoterre.brgm.
com](http://infoterre.brgm.com)

Ministère de la culture et de
la communication [Ressource
électronique], Atlas culturel, atlas
des patrimoines, [consultation
du 20/11/2018] [http://atlas.
patrimoines.culture.fr](http://atlas.patrimoines.culture.fr)

Liste des figures

Fig.1 Localisation du diagnostic sur le plan cadastral de 2018 (section AM) © V. Le Gall, Inrap	24
Fig.2 Orthophotographie de la parcelle AM 28	25
Fig.3 Extrait de la carte géologique de Moëlan sur Mer (feuilles n°382 Concarneau et n°383 Lorient)	26
Fig.4 Relevés des logs géologiques © V. Le Gall, Inrap	27
Fig.5 Cliché du log 2 – tranchée 2 © V. Le Gall, Inrap	27
Fig.6 Carte archéologique de Moëlan sur Mer (© SRA-Atlas des patrimoines) © V. Le Gall, Inrap	28
Fig.8 Clichés des tranchées de diagnostic (vues vers l'est) © V. Le Gall, Inrap	31
Fig.9 Clichés du Menhir de Bellevue (EA 150 0005) © V. Le Gall, Inrap	31
Fig.10 Clichés de la dalle de Bellevue (EA 29 150 0005) © V. Le Gall, Inrap	32
Fig.11 Clichés de l'ensemble A (parcelle AM 29) © V. Le Gall, Inrap	32
Fig.12 Cliché de l'ensemble B (parcelle AM 29) © V. Le Gall, Inrap	33
Fig.13 Clichés de l'ensemble C (parcelle AM 29) © V. Le Gall, Inrap	33

Chronologie

Néolithique

Sujets et thèmes

Mégalithes

Moëlan sur Mer (Finistère) – Bellevue - Diagnostic en contexte mégalithiques

Le diagnostic réalisé dans le cadre de la construction d'un bâtiment de stockage industriel au lieu-dit *Bellevue* sur la commune de Moëlan sur Mer (29) couvre une superficie de 2 314 m². Ce diagnostic a été prescrit car la parcelle AM 28 faisait l'objet d'un classement par le ministère de la culture en ZPPA (zone de présomption de prescription archéologique). Ce classement était induit par la présence d'un menhir et d'une dalle associée (EA 291500005) localisés en limite sud de la parcelle AM28.

Le diagnostic réalisé sur cette parcelle s'est révélé négatif, aucune structure archéologique et aucun artefact n'ont été découverts au niveau des trois tranchées réalisées.

Cependant nous avons pu observer la présence de plusieurs blocs pouvant correspondre à des vestiges de monuments mégalithiques sur la parcelle limitrophe (AM 29) située au nord de la parcelle diagnostiquée.